

SIMAJE du Pays de Lourdes

Séance du Bureau Syndical
du 4 mars 2025

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars, le Bureau Syndical, dûment convoqué le 26/02/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au SIMAJE à Lourdes en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT, Président.

Étaient présents :

Thierry LAVIT, Jean-Marc BOYA, Guy VERGES, Stéphane ARTIGUES, Sylvie MAZUREK, Jean-Luc DOBIGNARD, Mohamed DILMI, Jeannine BORDE

Étaient excusé(s) :

Denise CAPOU, Gérard CLAVE, Sylvie SILORET, Sandrine MAURA, Philippe ERNANDEZ, Marie-Henriette CABANNE

Secrétaire de séance : Stéphane ARTIGUES

N° 1 - CRÉATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : *Thierry LAVIT*

Les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité :

1°) décident de créer 1 emploi supplémentaire non permanent d'agent non titulaire, pour une période de 12 mois maximum (pendant une même période de 18 mois), dans les conditions suivantes :

- grade d'adjoint technique territorial,
- rémunération sur la base de l'échelle C1, 1er échelon, Indice brut 367, Indice majoré 366,
- 30h hebdomadaires sur la période ajustable du 18 mars 2025 au 31 août 2025 inclus.

L'agent pourra bénéficier des primes et indemnités en vigueur au sein de la collectivité, dans le respect des règles attributives fixées par la délibération n°2 du Comité syndical du 22 mars 2022.

2°) précisent l'inscription au budget des crédits correspondants,

3°) autorisent Monsieur le Président, ou l'élu ayant reçu délégation, à signer tous actes découlant de la présente délibération.



Le Secrétaire,

Stéphane ARTIGUES



Le Président,

Thierry LAVIT